Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202444-20251203-2025_43-DE

COTES D'ARMOR
-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, TASSEL Sébastien, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : LE LUDUEC Dominique.

2025-43 - CESSION DE LA MONOBROSSE

Madame le Maire fait part aux élus que la monobrosse acquise, en 1983 pour un montant de 840,45 €, pour entretenir le parquet en bois de la salle des fêtes n'a plus d'utilité au sein de la Commune étant donné que le sol de la salle des fêtes a été carrelé.

Elle propose de mettre en vente en l'état cette monobrosse qui fonctionne parfaitement bien.

Après délibération, le conseil décide :

- **de mettre** en vente en l'état la monobrosse, pour un prix de cession de 50 €,
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de la monobrosse,
- **d'autoriser** la sortie de ce bien de l'actif.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)